

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
8 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 8 décembre 2011 à 18 h 00 sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire.

Etaient présents : M. LAUNEY, M. SAILLARD, Mme CHATEL, M. LECARPENTIER, Adjoints;
Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. LE FORESTIER M.PICHON,
M.BAILLEUL
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : //

Absent(s) non excusé(s) : //

Secrétaire de séance : M. BOSQUET

**ASPECT FINANCIER DE L'INTEGRATION DE LA COMMUNE
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE VALOGNAIS**

Mme le Maire remet à chacun un tableau d'évaluation des transferts de charges à la CCBV

**Évaluation des dépenses de fonctionnement prises en charge par la CCBV
Établie par rapport aux chiffres 2011**

Gestion des déchets

Ordures ménagères par convention avec CC de Bricquebec	110 072.00 €
Collecte des OM (entreprise ARD)	17 830.00 €
Total gestion des déchets	127 902.00 €

Participations aux organismes extérieurs

- SCOT	471.00 €
- CLIC (0.25 € / hbt)	345.00 €
- Syndicat Aménagement Douve	2 783.00 €
Total part.organismes extérieurs	3 599.00 €

Scolaire

Part. sorties scolaires élèves des collèges et lycées	500.00 €
Remise dictionnaires aux élèves de CM2	300.00 €
Total Scolaire	800.00 €

Total de l'évaluation des dépenses transférées **132 301.00 €**

Évaluation des recettes de fonctionnement en moins

Taxe de ramassage des ordures ménagères taux 11% **52 971.00 €**

L'entretien de la voirie sera également financé par la CCBV

Il représenté en 2010	98 260.00 €
en 2011	148 073.00 €

Aspect fiscal

Voici un rappel des taux d'imposition 2011 de la commune et pour information, ceux appliqués par la CCBV.

Les contribuables verront apparaître une colonne supplémentaire sur leurs feuilles d'impôts. Il y aura donc lieu de diminuer proportionnellement la fiscalité locale.

Chiffres 2011	base 2011	tx commune	produit	taux CCBV	produit CCBV
Taxe d'habitation	715 600	18.71%	133 899 €	2.61%	18 677 €
Taxe foncier bâti	2 074 000	10.44%	216 526 €	2.68%	55 583 €
Taxe foncier non bâti	75 200	30.11%	22 643 €	4.31%	3 241 €
CFE	1 183 000	19.65%	232 460 €	2.57%	30 403 €
		Total (a) =	605 518 €	total (b)=	107 904 €

(Ces calculs devront bien sûr s'appliquer sur les bases 2012 qui nous seront communiquées en février prochain)

Le nouveau produit serait de : **605 518 € - 107 904 € = 497 614 €**

La CCBV étant soumise au régime de fiscalité professionnelle de zone, elle percevra une quote-part de la CVAE de la commune qui reste à définir.

il y aura lieu de prendre en compte également l'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En effet, le taux de la commune s'élevait en 2011 à 11 %, celui de la CCBV à 16 %

	base 2011	tx communal	produit	tx CCBV	produit
TEOM	481 559 €	11%	52 971	16%	77 049 €

Des évaluations seront établies en fonction des transferts définitifs de charges et de recettes, afin de voter les nouveaux taux d'imposition 2012, selon des règles fiscales précises.

ZONE LOGEMENTS

Madame le Maire rappelle que l'avant projet sommaire (APS) établi par M. Savelli, maître d'oeuvre, a été présenté au Conseil Municipal le 22 novembre dernier. Le lotissement prévoit donc 34 parcelles qui vont être viabilisées en accession à la propriété. L'aspect technique de la mise en œuvre de ce projet a alors été étudié.

Le bornage de la périphérie de la zone a été réalisé le 6 décembre 2012 par M. Savelli en présence de Maurice Launey, représentant la commune.

Une réunion de concertation avec Monsieur Roult du service instructeur de la DDTM a eu lieu ce jour afin de préparer le permis d'aménager en conformité avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de finaliser le règlement particulier du lotissement.

Sur ce point, le Conseil Municipal souhaite modifier la réglementation applicable aux clôtures latérales et de fond de chaque parcelle, en ce sens que, celles-ci pourront être constituées de grillage vert plastifié ou panneaux pleins. Les plantations éventuelles devront alors former une haie vive d'essences locales exclusivement, suivant une liste précise. De même, la hauteur devra être respectée en conformité avec le règlement du PLU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le bornage périphérique des lots réalisé par M. Savelli en présence de Maurice LAUNEY, représentant la commune

- APPROUVE l'avant projet sommaire réalisé par le Cabinet Savelli

- ADOPTE le règlement du lotissement ainsi modifié

- AUTORISE Madame le Maire à signer le permis d'aménager et toute pièce ad hoc.

Mme le Maire donne rapport d'une réunion qui s'est déroulée à l'Agence Routière de Valognes le 29 novembre dernier, animée par Monsieur Lemoine, assisté de Monsieur Pillet, Conseiller Général, à laquelle elle était conviée avec six des maires du canton. Le schéma départemental des transports prévoit une diminution des points d'arrêts des circuits de transport scolaire. Certains sont préservés, voire déplacés, d'autres supprimés. Il en résulte que pour Sottevast les arrêts des circuits desservant le collège ou le lycée seraient au nombre de 4, dont 2 restent à définir :

- Carrefour Pillet
- Parking du Stade ou centre Bourg
- Mont Mabire
- Entre la Perrette et la Rade.

Sur ce dernier point, Mme le Maire précise qu'elle a manifesté fortement son mécontentement lors de cette rencontre. La proposition initiale du Conseil Général était de maintenir un arrêt au parking du Rond Point de la Perrette et le second à la rue es Vesques pour respecter la politique départementale engagée, consistant au respect d'une distance minimum de 1 km entre chaque arrêt. Seulement et dans ce cas précis, la sécurité des enfants serait mise en cause. En effet, en supprimant la Rade, de nombreux enfants auraient à cheminer le long de la RD 62, rte de Valognes très circulée et dangereuse, pour rejoindre la Rue es Vesques. Mme le Maire a donc proposé de maintenir les arrêts du Mont Mabire et de la Rade et de supprimer celui de la Perrette, où très peu d'enfants sont inscrits et disposeraient du trottoir pour rejoindre la Rade. Ces deux points étant distants l'un de l'autre de moins d'1 km, cette suggestion n'a pas obtenu l'aval du Conseil Général qui propose alors, de maintenir le Mont Mabire, supprimer la Rade et de fixer un nouvel arrêt entre la Perrette et la Rade, éventuellement au niveau du Rd Point des Bidons. Ceci engendrerait de gros frais d'aménagement pour la pose d'un abri et sécurisation du stationnement des parents.

Pour le transport qui dessert les écoles de Sottevast, les arrêts devront être situés à au moins 2 km de l'école et distants de 1 km entre chaque, ce qui veut dire, suppression d'un grand nombre de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **S'INSURGE** contre cette politique incohérente laquelle va à l'encontre de ce qu'elle semblait prévoir en matière de sécurité, puisque dans ce cas précis, celle des enfants est mise en péril, avec risque de mise en danger de leur vie.

- **DEMANDE** le maintien de l'arrêt de la Rade sur le circuit desservant le collège et le lycée, dont les travaux de sécurisation ont été réalisés (stationnement, cheminement piéton).

- **CONSIDERE** que s'il est nécessaire d'établir des règles, il y a lieu de prévoir également des exceptions selon la configuration des lieux et le nombre d'enfants concernés.

- **N'ACCEPTE PAS** la remise en cause du service de proximité par la régression du système, notamment pour ce qui concerne les circuits desservant les écoles de Sottevast. La commune a en effet été organisatrice de son propre transport scolaire pendant une quarantaine d'années et a du obligatoirement abandonner la gestion, reprise par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences.

- **CONSIDERE** que ces mesures remettent aussi en question la garde des enfants chez les assistantes maternelles

- **N'ADMET PAS** la manière de procéder du Conseil Général qui a imposé cette politique sans concertation préalable avec les collectivités, notamment par la suppression de nombreux arrêts.

- **DEMANDE** que la manifestation de son mécontentement face l'objet d'une publication particulière.

DEVIS DIVERS

- **Reprise des bordures en granit :**

Suite à la précédente réunion et aux explications rapportées par Maurice LAUNEY, le devis des Jardins du Bocage est retenu pour **83 € HT** le ml. En accord avec l'entreprise les travaux seront fractionnés.

- **Ecran projection et haut-parleurs**

Suite à la précédente réunion, Jean-Marie BOSQUET présente 3 devis pour l'installation d'un système de rétro projection au complexe sportif, qui permettra la retransmission de matchs sportifs importants. La réglementation impose le paiement de droits auprès de la SACEM qui s'élèvent à 105 € la 1^{ère} soirée, puis demi

tarif pour les suivantes. Le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention, accepte cette proposition sous réserve que la commission Sports et Animations détermine et encadre les diffusions. Les devis suivants sont donc retenus

- devis Teknic'Info : 295 € TTC pour l'écran et système haut parleurs
- devis AIS Equeurdreville : 434.16 TTC pour la fourniture et pose de l'antenne

- Remplacement postes informatiques aux écoles

- Agnès CHATEL explique que le devis accepté lors de la dernière séance n'avait pas été réactualisé depuis octobre 2011 et du fait de l'augmentation tarifaire des disques durs, M. Mahaud a établi un nouveau devis s'élevant à 4041.28 TTC au lieu de 3 589.20 TTC initialement. Considérant la différence non négligeable, il a accepté de le ramener à **3 882.22 € TTC**. Aucune objection de l'assemblée.

- Réfection du plafond des vestiaires foot

- Jean-Marie BOSQUET présente un devis de fourniture s'élevant à 714 € TTC pour le remplacement en PVC par les agents technique. Accord de l'assemblée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Démission de deux conseillers : Mme le Maire donne lecture des courriers respectifs de Michel BAMEUL et de Corine BEAUGE.
- Remerciements attribution de subvention : du Secours Catholique
- Téléthon : Jean-Marie BOSQUET informe que la manifestation menée par l'Association Badminton à laquelle ont participé plusieurs associations, a été un succès et a permis de réaliser un bénéfice de 2 000€ reversé au Téléthon. Sur ce chapitre, Mme le Maire fait part, que le repas du partage organisé également par plusieurs associations de la commune, a récolté 2 108 € reversés à une œuvre caritative de leur choix.
- Vœux du maire : ils sont fixés au Vendredi 6 janvier à 18h à la salle de l'Elan Rural
- 1 100^{ème} anniversaire de la Normandie : Jean-Pierre TOLLEMER rappelle qu'il était prévu d'attribuer une subvention à l'association TECNORD qui a mis à disposition le jour de la plantation du cèdre, une panoplie de jeux normands. Une cinquantaine de participants étaient présents à cette sympathique manifestation. L'assemblée vote la somme de 100 €.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,
Françoise BOUGIS